

L'ECOLE MATERNELLE

I. Historique

1. Les salles d'asile

Au milieu du XI Xème siècle, rien ne laissait présager de l'importance qu'allait prendre l'école maternelle et qu'elle serait le lieu d'une pédagogie nouvelle adaptée aux plus petits.

Les salles d'asile sont créées dans les années 1828-1837, elles sont portées par le courant libéral et philanthropique. Ces salles sont le résultat de la généralisation du travail des femmes, il faut s'occuper des très jeunes enfants « sales, morveux et pleurnichards »¹ de 2 à 6 ans pendant que leurs mères travaillent à l'usine.

Mais il ne suffit pas d'accueillir les enfants, il faut également les éduquer. Il faut donc adapter l'école aux très jeunes enfants, tout en gardant en mémoire qu'un enfant ne sait rien et qu'il faut tout lui apprendre.

Jusqu'en 1881, les salles d'asiles ne resteront qu'une garderie propre et chauffée. La directrice s'occupe de 150 enfants et utilise le sifflet et le claquier pour les commander. Les plus âgés sont utilisés comme moniteurs auprès des plus petits.

2. L'école maternelle

Mme Pape-Carpantier invente le terme « école maternelle » pour désigner ces salles d'asiles, et prend alors en compte les notions d'affection et de dévouement. Ce lieu reste malgré tout une école en premier. La loi Gobelet, en 1887, définit l'école des petits comme « un établissement de première éducation ». Elle est définitivement reliée au primaire et devient une école à part entière.

En théorie tout est réglé, mais en pratique, cet établissement n'est toujours pas adapté aux plus jeunes. Il faudra attendre qu'une inspectrice générale, Pauline Kergomard s'intéresse à ce type d'école. De 1879 à 1917, elle souligne l'importance de l'activité des enfants et ajuste enfin l'école aux plus jeunes. Pour elle, la lecture et l'écriture ne doivent pas être enseignés avant l'âge de 5 ans car il est « absolument contraire à la logique de forcer l'intelligence à accepter une nourriture qu'elle ne peut assimiler ».

L'école va être dotée de mobilier à la taille des enfants et facile à déplacer. Le but ultime de Pauline Kergomard va être de faire reconnaître l'école

¹ Prost A., L'enseignement en France 1800-1967, Colin, 1968.

maternelle en tant que lieu d'éducation. En 1921, un décret lui donne sa forme actuelle.

Le développement de la psychologie a permis aux pédagogues comme Freinet et Montessori de réfléchir sur le bien être des enfants et de leurs capacités intellectuelles. A chaque âge sa découverte, il ne faut pas oublier qu'un enfant n'est pas un adulte en miniature.

En 1965, 3/4 des enfants de 4 ans et plus vont à l'école maternelle bien que celle-ci ne soit pas obligatoire avant 6 ans.

3. La scolarisation des enfants de 2 ans

Depuis 1989, la question de la scolarisation des deux ans fait polémique.

Elle se pose en terme de demande à la fois économique et sociale, dans la mesure où elle répond à la nécessité économique du travail des parents (plus particulièrement des femmes) et qu'elle constitue un mode d'accueil gratuit. Pourtant la France est l'un des rares pays européens où chaque génération est scolarisée à 3 ans quasiment à 100 % alors que l'âge de la scolarité obligatoire est fixé à 6 ans.

Cette priorité donnée à la scolarisation précoce est une exception française depuis la création des salles d'asile vers 1828.

« Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de 3 ans, dans une école maternelle (...) si sa famille en fait la demande », prévoit la loi d'orientation de 1989, qui crée ainsi un véritable droit à la scolarité pour les tous petits. Pour les 2 ans, l'accueil « est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé ». Ces enfants doivent avoir 2 ans révolus et ne sont cependant scolarisés qu'en fonction des places disponibles après placement des enfants âgés de 3 ans et à condition d'être propres.

Pourtant l'intérêt pédagogique de ces écoles est encore discuté. En effet le ministère se heurte à un problème. Bien que destinée en priorité aux enfants issus d'écoles à environnement social défavorisé, la scolarisation des 2 ans intéresse d'abord les milieux favorisés culturellement.

L'école maternelle étant gratuite et ce depuis Jules Ferry, l'entrée à l'école est souvent liée à une stratégie économique face au coût de la garde des enfants.

L'aspect pédagogique est peut-être insuffisamment pris en compte par la plupart des parents et le risque est grand d'en revenir aux garderies.

L'enjeu pédagogique est plus important dans les quartiers défavorisés car l'enfant sera mis en contact plus tôt avec le français, langue que certains parents ne parlent presque pas. Même si un enfant de 2 ans ne verbalise pas beaucoup, il peut évoluer et apprendre correctement dans une école de tout petit, si les enseignants adaptent leur pédagogie à cet âge et pour cet âge, en accord avec la politique mise en avant par Pauline Kergomard.

II. Statut scolaire de l'école maternelle

L'école maternelle accueille les jeunes enfants de 2 à 6 ans, elle n'est pas obligatoire (la scolarisation est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans), mais elle est fréquentée par près de 100 % des enfants.

Les textes officiels confirment pleinement son statut scolaire : « L'école maternelle française est bien une école. C'est la première école » (instructions officielles de 1986) ; « Elle occupe une place particulière dans l'ensemble du dispositif d'accueil de la petite enfance. C'est une école. » (Programmes de 1995) ; « C'est une école de plein exercice. » (Programmes de 2002). Ces citations réaffirment le rôle premier que joue l'école maternelle dans les processus d'apprentissage et la scolarisation ultérieure.

III. Evolution des objectifs de l'école maternelle

1. Emergence de l'idée de coopération

Dans les 30 ou 35 ans qui suivent la fin de la seconde guerre mondiale, l'école maternelle a connu des transformations fondamentales : tout d'abord dans sa fréquentation (elle n'est plus la petite école des enfants des classes populaires, elle recueille la faveur des familles les plus diverses, y compris celles des classes moyennes et supérieures), ensuite, dans ses finalités et ses activités éducatives.

D'après une étude menée par E. Plaisance² basée sur un examen approfondi de rapport d'inspections, différentes époques de « modèles » éducatifs implicites peuvent être dégagées.

Après le modèle « productif » valorisé au sortir de la guerre, les années 1965-70 sont marquées par un modèle « expressif », puis, dans les années 1975-80, se dessine une forte tendance à ce que E. Plaisance qualifie de modèle « personnalisé et coopératif ». Il s'agit moins d'un modèle où l'enfant s'exprime avec ses ressources propres et d'une manière relativement isolée mais plutôt d'un modèle où, tout en gardant les initiatives personnelles, il s'associe avec les autres dans des petits groupes ou dans des « ateliers » organisés dans la classe.

Ce n'est plus seulement le « savoir-être » qui est requis de la personne de l'enfant mais aussi un « savoir-faire » en équipe. L'école semble être alors influencée par la moderne psychologie des groupes, comme le prouvent le titre de certains ouvrages datés précisément de ces années³.

² Plaisance E., L'enfant, la maternelle, la société, PUF, 1986.

³ Vigy J.L., Organisation coopérative de la classe, Nathan, 1976.

2. Prégnance de la socialisation et valorisation du « vivre ensemble »

• Les orientations de 1986

Ces orientations affirment trois grands objectifs pour l'école maternelle.

- Le premier est de scolariser : « habituer l'enfant à un nouveau milieu », « l'enfant établit des repères. Sa vie est ponctuée d'habitudes, de rythmes et de rites nouveaux », « l'enfant imite, joue, se soumet à des règles conventionnelles ».

- Le second objectif est de socialiser : la relation pédagogique, les interactions sociales deviennent prédominantes : « établir des relations avec les autres... L'enfant peut coopérer avec les autres ».

Ce sont les rapports sociaux à l'intérieur de la classe qui constituent le filtre assimilateur des connaissances.

Les rapports aux autres enfants sont reconnus comme formateurs : « l'imitation des autres, l'emprunt conscient ou non, l'explication d'enfant à enfant et les discussions qu'elle entraîne, l'affectivité qui imprègne les rapports entre enfants, sont des facteurs importants d'apprentissage ».

« Des habitudes collectives s'installent, les enfants s'y intègrent. Ils découvrent des groupes, observent des usages, en forment des interprétations ».

Même si ce processus de socialisation est perçu comme une acclimatation à la vie collective, le principe d'une approche culturelle est énoncée : « Cette socialisation s'opère dans une société et dans une culture déterminée. En ce sens, on peut dire que la socialisation est acculturation, elle donne accès à une culture. »

- Le troisième objectif est de faire apprendre et exercer, avec comme premier grand domaine d'activités : les activités physiques.

• Les programmes de 1995

En résonance avec les problèmes sociaux, la priorité est donnée à la socialisation et à l'apprentissage de la langue.

Les objectifs de l'école, outre de « transmettre des connaissances, des savoirs, une culture » sont aussi de « former à la vie en société, à la citoyenneté ».

La centration sur la réduction des inégalités met en avant le rôle de l'école maternelle dont la fréquentation précoce est recommandée dans les quartiers réputés socialement en difficulté.

Ce programme est présenté sous cinq rubriques dont la première s'intitule « Vivre ensemble ». L'enfant y est présenté comme engagé dans un processus qui le conduit à s'insérer dans le monde.

- Les nouveaux programmes de 2002 : intégrer la « communauté scolaire »

On y retrouve les deux grandes mêmes priorités : langage et socialisation, mais présentées dans un ordre inverse. Une place beaucoup plus grande est faite au langage qui devient au « cœur des apprentissages ».

Concernant les plus jeunes, on rappelle aux maîtres qu'il s'agit dans un 1^{er} temps de « permettre les relations avec les autres... Le point de départ de cet apprentissage est le rappel verbal des événements de la vie collective. »

Le deuxième grand domaine abordé est le « Vivre ensemble ». Dans ce chapitre, les compétences attendues de l'enfant sont :

- trouver des repères et sa place,
- apprendre à coopérer,
- comprendre et s'approprier les règles du groupe,

dans l'objectif d'insérer la « communauté scolaire ».

3. Comparaison et interprétation

- En 1995, on parle d'intégrer la société dans un sens large.

L'enfant est au cœur du système, le discours s'articule autour de lui et une place importante est laissée à la découverte et à l'apprentissage : « l'enfant peut apprendre à partager... Il apprend à accepter... il découvre son métier d'élève... Chacun découvre un monde régi par des règles... ».

L'école maternelle est définie comme un lieu « d'expérience de la collectivité ». Un réel espace est donc laissé au droit de ne pas tout savoir d'emblée, à la construction et aux balbutiements. La souplesse et le respect de chacun y sont reconnues : « régulation de la vie collective par des discussions sur des cas concrets ».

- En 2002, les textes semblent redonner priorité à l'institution, aux normes et valeurs qu'elle véhicule, réaffirmant ainsi son autorité :

« ... une école maternelle qui offre à chaque enfant le cadre éducatif d'une collectivité structurée par des règles... quand il entre à l'école maternelle, il (le tout-petit) découvre les exigences et les contraintes du groupe... »

L'école maternelle n'y est plus définie comme espace d'expérience mais comme lieu où l'on découvre une vie sociale collective régulée par des conventions. » Sa fonction est de « transmettre... droit, ... devoir,... droit et devoir, ... acceptation... »

Il ne s'agit plus, concernent la vie collective, d'en discuter les règles mais d' « adopter un comportement qui tient compte des apports et contraintes... de respecter les règles ... d'appliquer dans son comportement quelques principes... »

Les règles de cette communauté sont détenues par l'enseignant dont le rôle est d'en « indiquer à l'enfant les droits et les obligations » afin qu'elles deviennent « références » et permettre ainsi le sentiment d'appartenance au groupe : « Peu à peu, l'enfant se perçoit comme membre du groupe ».

Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sont clairement prescrits : « L'appropriation des règles de vie passe par la réitération d'activités rituelles... Chaque jour, dire des comptines ou des poèmes, écouter des histoires racontées ou lues, regarder des marionnettes, chanter, participer à une ronde, ..., sont autant d'occasions de sentir que l'on partage avec ses camarades... qui donnent de la cohésion au groupe. »

IV. Fonctionnement des écoles maternelles

L'organisation des locaux a fortement progressé depuis les premières écoles maternelles, ainsi que le mobilier et les supports pédagogiques. De nos jours, les écoles maternelles comprennent plusieurs salles de classe largement éclairées, des lieux de repos, une salle d'exercice, des points d'eau fonctionnels, des aires de jeux aménagées. Le mobilier est adapté et pratique, les jeux éducatifs nombreux et attrayants, le matériel relativement abondant.

Les classes sont organisées pour permettre les moments de travail (tables ovales et individuelles), les moments de regroupement (tapis entouré de bancs ou chaises), les activités artistiques (table de peinture). On y trouve également une bibliothèque avec des albums, des « coins jeux » (jeux d'imitation : garages, poupées, cuisine, ...).

Les lieux de rangement des travaux et du matériel (papier, crayons, feutres, colle) sont, la plupart du temps, accessibles aux élèves pour développer leur autonomie.

De nombreux affichages reflètent les activités de classe (calendrier, prénom des élèves, liste des chants, peintures, œuvres diverses, écrits de toutes sortes, ...).

Les écoles maternelles conservent un fonctionnement spécifique : un moment d'accueil, plus ou moins long, selon la section concernée, des « rituels », moments de rassemblement collectif des élèves autour de l'enseignant pour procéder aux activités d'appel, au comptage des présents et absents, à la mise à jour du calendrier, à l'affichage de la météo, aux chansons et comptines, à la distribution des tâches, aux discussions.

Après un passage aux toilettes (groupé ou non), les élèves vont se mettre en activité soit en étant répartis dans des ateliers qui proposent à des groupes d'élèves (environ de 6 à 8) des tâches différencierées relatives à divers domaines d'activité (langage oral ou écrit, graphisme, mathématiques, peintures, arts plastiques, ...). Ils peuvent également travailler en groupe classe entier ou à moitié (avec un intervenant). Le choix du dispositif se fait en fonction des objectifs d'enseignement. Cependant, le choix du travail en petit groupe, supposé favoriser un conflit sociocognitif jugé favorable aux apprentissages, ne remplit pas nécessairement cette fonction s'il n'est pas organisé et étayé par l'adulte.

La récréation dure de 15 à 30 minutes (précision donnée dans les programmes de 2002). Les activités alternent toute la journée, avec des moments de détente et de repos (sieste pour les plus jeunes). Les collations en cours de journée (en général vers 10 h le matin) sont considérées comme des moments de socialisation, de convivialité et de détente. Il est nécessaire de se poser la question de la pertinence de cette pratique qui interpelle de plus en plus les nutritionnistes au regard de l'évolution de l'obésité enfantine, l'équilibre nutritionnel n'étant pas toujours respecté.

V. Les méthodes d'enseignement

Ils s'appuient la plupart du temps sur le travail par thèmes ou par projet. Un thème est choisi et la plupart des domaines d'activité seront déclinés selon ce thème.

Dans cette optique, les activités ont pour fonction d'illustrer le thème. Dans le cas du projet, les activités seront au service de la réalisation de ce projet. Par exemple, organiser une fête nécessitera de faire des décorations (compositions plastiques), des invitations (activités d'écriture), d'organiser le spectacle (théâtre, danses, chants, ...). Dans ce cas, les élèves participent au choix des créations à réaliser.

Cependant, et quel que soit le mode de fonctionnement choisi, les enseignements reposent sur les mêmes principes : mise en place de situations ludiques, de situations de découverte, manipulations, exploration libre des objets, usage d'un matériel attractif (jeux éducatifs, ordinateurs, ...), utilisation de fiches photocopiées.